



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Levée de fonds de 250 000 €

**Suresnes, le 15 janvier 2026 – 20H CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce une levée de fonds de 250 000 € par l'émission d'OCEANE-BSA, d'une valeur nominale de 250 000 €, souscrites par HANOVER SQUARE INVESTMENTS<sup>1</sup>.**

Le produit net des frais de tirage de cette opération, soit 245 000 €, sera destiné à financer les activités dans les domaines de l'asthme et des allergies, les programmes axés sur des stratégies ARNm.

Avant le tirage annoncé ce jour, l'émission d'OCEANE-BSA de ce contrat HANOVER SQUARE INVESTMENTS a permis de lever 750 000 €, a donné lieu à la création de 63 220 534 actions. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui inférieure à 0,01%.

L'émission d'OCEANE-BSA annoncée ce jour donne lieu à l'émission de 4 166 666 BSA et pourrait donner lieu à la création de 49 720 601 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,61%.

L'intégralité des émissions d'OCEANE-BSA réalisées à ce jour pourrait donner lieu à la création de 50 397 676 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital à ce jour pourrait ainsi ressortir à de 0,61%.

Les caractéristiques des OCEANE-BSA et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 23 septembre 2025<sup>2</sup>. Cette émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la société mais à les vendre progressivement sur le marché. Le tableau de suivi des OCEANE-BSA et des actions en circulation est disponible sur le site Internet de la société.

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la société et à son activité, décrits dans le Rapport Financier Annuel 2024 disponible sur le site Internet de la société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société. À la date du dernier Rapport Financier, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estimait être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois grâce notamment au recours à cette ligne de financement obligataire.

<sup>1</sup> Il n'existe aucun lien capitalistique ni action de concert entre HBR Investment Group, Hugo Brugiére et HANOVER SQUARE INVESTMENTS (ou plus généralement le groupe Alpha Blue Ocean)

<sup>2</sup> Cf. Communiqué de presse du 23 septembre 2025 : « Nouveau contrat de financement d'un montant nominal maximal de 10 MEUR sur une période maximale de 24 mois et ajustement de la valeur nominale »

**Avertissement :**

*La société Néovacs a mis en place un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.*

*Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund.*

*Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.*

*Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous.*

## À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFNα Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13<sup>ème</sup> congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. Pour plus d'informations : [www.neovacs.fr](http://www.neovacs.fr)

Jérôme FABREGUETTES LEIB  
Relations Investisseurs  
[neovacs@actus.fr](mailto:neovacs@actus.fr)  
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ  
Relations Presse financière  
[dschwartz@actus.fr](mailto:dschwartz@actus.fr)  
01 53 67 36 35